

Fiche de Données de sécurité

SECTION I - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Probe

CODE DE PRODUIT : 524000004-16AR

USAGE DU PRODUIT : Nettoyant dégraissant et électriques

NOM DE LA SOCIÉTÉ : Brodi Specialty Products

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 3175 14th Avenue, Unit #1, Markham, ON L3R 0H1

ENTREPRISE TÉLÉPHONE : 905-475-6084

TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-255-3924

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Risque d'Aspiration

De Gaz Liquéfié : Catégorie 1

Irrite les yeux : Catégorie 2A

De la peau Irritant : Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Toxicité pour la

Reproduction de catégorie 1 : Catégorie 2

DÉCLARATION DE DANGER(S) : DANGER : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. La peau et provoque une sévère irritation des yeux. L'origine de dommages pour les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ce produit contient les pourcentage de produits chimiques d'une toxicité inconnue : 0 %

CONSEILS DE PRUDENCE : Tenir à l'écart de la chaleur, étincelles, flammes nues et les surfaces chaudes. -Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Protéger de la lumière. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants et lunettes de protection. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant toutes les précautions de sécurité ont été lu et compris. En cas d'exposition ou concernés : Consulter un médecin ou en cas de malaise. Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs et aérosols. En cas d'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer de vomissements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation locale, et les réglementations nationales.

SYMBOLE :



DANGERS NON CLASSÉES AILLEURS : N/A

SECTION III - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX

Trans, 1,2 Dichloroéthylène

1,1,1,2-tétrafluoroéthane

L'alcool éthylique

L'Hexane

NUMÉRO CAS

156-60-5

811-97-2

64-17-5

110-54-3

POUR CENT

7-13 %

30 à 60 %

3-7 %

1 à 5 %

SECTION IV - PREMIERS SOINS

YEUX : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin ou l'attention.

Fiche de Données de sécurité

INGESTION : En cas d'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir.

INHALATION : En cas d'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

PEAU : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmolement, vision trouble, anesthésique par inhalation : irritation des voies respiratoires

Oral : risque d'irritation, douleurs abdominales, nausées, vomissements et diarrhée

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Peut causer des lésions aux organes suivants : reins, foie, les voies respiratoires, et le système reproducteur.

NOTE AU MÉDECIN : Si ingéré, le matériau peut être aspirés dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter de façon appropriée.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : Produits chimiques secs, dioxyde de carbone, et de mousse.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS : N/A

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter un respirateur approuvé de protection respiratoire autonome avec masque intégral à un mode de pression positive avec des vêtements de protection complète du corps lorsque la lutte contre les incendies.

RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone et d'halogénures d'hydrogène

SECTION VI - MESURES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : Se reporter à la section VIII pour l'équipement de protection individuelle.

DÉVERSEMENTS : Absorber avec un matériau non combustible comme la vermiculite, du sable ou de la terre. Placer les déchets dans des contenants appropriés pour l'évacuation des déchets.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides.

STATUT RCRA : Des déchets susceptibles considéré comme dangereux selon la RCRA, cependant du produit devrait être caractérisé avant leur élimination (40 CFR 261).

SECTION VII - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET STOCKAGE : Stocker à l'abri du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Garder sous clef.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Garder hors de la portée des enfants.

INCOMPATIBILITÉ : Agents oxydants forts

SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

INGRÉDIENTS DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
Trans, 1,2 Dichloroéthylène	200 ppm	200 ppm
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	Non établi	200 mg/m3
L'alcool éthylique	1000 ppm	1000 ppm
L'Hexane	500 ppm	500 ppm

LES MESURES D'INGÉNIERIE / VENTILATION : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les vapeurs organiques protection respiratoire si les limites d'exposition indiquées (section VIII) sont dépassées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : Les lunettes de sécurité et des gants résistants aux produits chimiques

DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de Données de sécurité

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Incolore, Spray

ODEUR : Odeur de solvant

SEUIL DE L'ODEUR : P/D

POINT D'ÉBULLITION : 41°C (106°F)

POINT DE CONGÉLATION : N/D

INFLAMMABILITÉ : Non considéré comme un aérosol inflammable ou un aérosol extrêmement inflammable par l'OSHA (29CFR 1910.1200)

POINT D'ÉCLAIR : N/D

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/D

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE : N/D

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : 261 mm Hg @ 25°C (77°F)

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR =1) : 3,7 (Air = 1,0)

TAUX D'ÉVAPORATION : >3 rapide

DENSITÉ (H₂O = 1) : 1,26 @ 25°C (77°F)

pH : N/A

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Non-solubles

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU (KOE) : N/D

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 8 %

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D

VISCOSITÉ : N/D

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Agents oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUIT : Oxydes de carbone et d'halogénures d'hydrogène.

POSSIBLE DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune connue

SECTION XI - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Hexane (110-54-3) DL50 (voie orale, rat) > 5000 mg/kg ; DL50 (voie cutanée, lapin) > 2000 mg/kg ; CL50 (inhalation, rat, 4 heures) > 3367 ppm

VOIES D'ABSORPTION : Yeux, ingestion, inhalation, peau

YEUX : Cause une irritation, rougeur, larmolement.

INGESTION : Provoque une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée, l'absorption par le tractus gastro-intestinal peut produire des symptômes de dépression du système nerveux central, allant des étourdissements à l'inconscience.

INHALATION : Provoque des étourdissements, maux de tête, nausées, dépression du système nerveux central, l'exposition prolongée ou excessive peut causer la perte de conscience.

PEAU : Cause une irritation, rougeur, brûlant.

ÉTAT DE SANTÉ AGGRAVÉ : Troubles de la peau, les voies respiratoires et les yeux seront aggravés par l'exposition.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmolement, vision trouble

Anesthésique par inhalation : irritation des voies respiratoires

Oral : risque d'irritation, douleurs abdominales, nausées, vomissements et diarrhée

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Peut causer des lésions aux organes suivants : reins, foie, les voies respiratoires, et le système reproducteur.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non IARC : Non AUTRES : CA Prop 65

SECTION XII - INFORMATION

L'INFORMATION ÉCOLOGIQUE : Non établie

BIODÉGRADABILITÉ : Composant ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.

BIOACCUMULATION : Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

Fiche de Données de sécurité

LA MOBILITÉ DU SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

D'AUTRES DANGERS ÉCOLOGIQUES : Aucun connu

SECTION XIII - PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides.

STATUT RCRA : Des déchets susceptibles considéré comme dangereux selon la RCRA, cependant du produit devrait être caractérisé avant leur élimination (40 CFR 261).

SECTION XIV - TRANSPORT D'INFORMATIONS

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.2

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

ENVOI DE L'AIR

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.2

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

VOYAGE PAR L'EAU :

NAVIRE (IMO/IMDG)

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.2

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

LES DANGERS POUR L'EAU : N/A

SECTION XV - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

TSCA STATUT : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exonérés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE, COMPENSATION AND LIABILITY ACT) : Aucun

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGER : Aucun

SARA 313 INGRÉDIENTS DÉCLARABLES : 1,2 Dichloroéthylène

LES RÈGLEMENTS DE L'ÉTAT : CA Prop 65 : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le n-hexane, qui est connue de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou autres.

LA RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

NFPA : SANTÉ 2

HMIS : SANTÉ 2

NFPA INFLAMMABILITÉ : 1

HMIS INFLAMMABILITÉ : 1

RÉACTIVITÉ NFPA : 0

HMIS RÉACTIVITÉ : 0

AUTRES NFPA : Aucun

HMIS PROTECTION : B

LA SECTION XVI - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PRÉPARATION PAR : Chioma Agbai

DATE : 05/02/2014

DATE DE RÉVISION : 03/15/2018

N/A = Non Applicable, N/D = Non Déterminé

DISCLAIMER : Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Cependant il n'y a pas de présomption de responsabilité pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus aux présentes. La détermination finale de la pertinence de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits aux présentes, nous ne pouvons pas garantir que ces risques sont la seule qui existe. Les informations contenues dans cette fiche ont été obtenues de sources fiables et actuelles ; cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude et précision. Étant donné que les conditions ou la

Fiche de Données de sécurité

manipulation, l'entreposage et l'élimination de ce produit sont hors du contrôle du fabricant, le fabricant ne sera pas responsable de la perte, dommage ou frais découlant de l'utilisation inappropriée des produits. Aucune garantie, exprimée ou sous-entendu, en ce qui concerne le produit décrit dans cette fiche est créée ou inférée par toute déclaration à la SDD. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des règlements relatifs au transport, manutention, stockage, utilisation ou l'élimination de ce produit qui n'est peut-être pas couverts par la présente SDD. L'utilisateur est responsable de la pleine conformité.